



2^{ème} JOURNEE
JEUX INTER-DEPARTEMENTAUX
SPORT ADAPTE JEUNES
Saint-Thurial
MARDI 18 FEVRIER 2020



DOSSIER D'INSCRIPTION

Cette journée est organisée par le Comité Départemental Sport Adapté 35 en partenariat avec l'Association pOur Réussir AUtR'mEnt et les Comités Départementaux des Côtes d'Armor et du Morbihan.

Cette rencontre loisirs est destinée aux jeunes en situation de handicap mental et/ou psychique. Les Jeux sont **non-compétitifs** et permettent aux jeunes d'exprimer leurs capacités sur différents supports d'activités.

Inscriptions et renseignements :

Maëlle MONNIER – C.D Sport Adapté 35
Tel : 02.99.54.67.63 / 06.87.02.74.22
Mail : sportadapte35@gmail.com

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA JOURNEE

- 10h00 : Accueil des établissements/clubs
- 10h30 : Présentation des ateliers
- 10h45 : Répartition des équipes sur les ateliers (Partie 1)
- 12h15 : Pique nique sur place (**merci de prévoir votre repas**)
- 13h00 : Défi bonus
- 13h45 : Répartition des équipes sur les ateliers (Partie 2)
- 15h15 : Remise des trophées et goûter
- 15h30 : Fin de la journée



Pour des raisons d'organisation, nous limiterons le nombre de participants. Nous prendrons en compte les inscriptions par ordre d'arrivée.

INSCRIPTIONS : Merci de remplir la fiche jointe (Avant le Vendredi 14/02/20)

Pour participer, il faut être licencié au Sport adapté

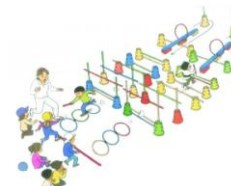
- soit, la personne est licenciée à l'année et n'a pas de frais d'inscription. (Possibilité de prendre des licences annuelles auprès du Comité Départemental)
- soit la personne vient ponctuellement à nos rencontres et prend une licence à la journée à 8€ (limitée à 3 dans la saison sportive) - certificat médical obligatoire.

PRECISIONS ATELIERS SPORTIFS ET POINTS

Les ateliers se dérouleront par équipe de 4 à 7 jeunes avec une seule catégorie d'âge.

4 Ateliers seront proposés :

- Jeux athlétiques
- Jeux de raquettes
- Jeux d'opposition et de mouvement
- Jeux parcours du combattant



Un **Défi bonus** Tir à l'Arc ventouse sera également proposé.

L'attribution des points, le classement et les récompenses :

Chaque jeu permet aux équipes de remporter des points (un règlement de chaque jeu sera fourni sur place) :

Jeu non réalisé avec non participation des jeunes à l'épreuve : 0 point

Jeu réalisé avec participation des jeunes à l'épreuve : 2 points

Jeu réalisé++ avec participation au jeu et objectif minimum de l'épreuve atteint : + 2 points

En fonction du nombre de points obtenus sur chaque atelier, les équipes obtiendront une, deux ou trois étoiles sur leur trophée.

Les défis bonus permettent aux équipes de remporter 2 points supplémentaires

« Précision Tir à l'Arc »

« citoyenneté » esprit sportif de l'équipe sur l'ensemble de la journée

TARIFS :

- Pour les licenciés : Gratuit pour les licenciés
- Pour les non licenciés : 8€ de participation pour une licence journée (limitée à 3 dans la saison)
Certificat médical obligatoire (datant de moins d'1 an)

Possibilité de prendre des licences annuelles auprès du Comité Départemental (informations sur la Fiche Explicative Licences ou contacter le CDSA pour plus de renseignements)

PRECISIONS INSCRIPTIONS

- Tenue sportive adaptée pour être à l'aise
- Chaussures de sport

ACCES AU SITE ET CONTACT

Adresse : Complexe sportif – 28 rue de l'Eglise – SAINT-THURIAL

Des fléchages bleus FFSA seront installés pour vous guider

Contact sur place : Maelle MONNIER – 06.87.02.74.22

FICHE D'INSCRIPTION

Jeux Inter-Départementaux Sport Adapté Jeunes – Mardi 18 Février 2020

A retourner pour le **vendredi 14 Février 2020** au plus tard par mail sportadapte35@gmail.com

Etablissement/Club :

Adresse :

Responsable de l'inscription :

Tel :/...../...../...../..... Mail.....@.....

RAPPEL TARIFS :

- Licenciés : Gratuit
- Non Licenciés : 8€ de participation par personne
- Possibilité de prendre des licences annuelles – Contacter le CDSA pour plus de renseignements

Merci d'indiquer les personnes participant à cette journée :

	N° licence annuelle (si licencié)	Nom	Prénom	Sexe (H/F)	Date de naissance	Licence d'1 jour (cocher)
1					/ /	
2					/ /	
3					/ /	
4					/ /	
5					/ /	
6					/ /	
7					/ /	

Nombre d'accompagnateurs :

Règlement:

..... licenciés X Gratuit = €
..... non licenciés X 8€ = €
TOTAL = €

Règlement :

- Chèque**
(ordre CDSA35)
 - Espèces**
(Faire l'appoint svp)
 - Virement**
- Possibilité de régler sur place**

Partie réservée au CDSA35

DATE	N° FACT	Nombre de Participant	MONTANT	REGLEMENT	Observations

FICHE EXPLICATIVE LICENCES

*Pour pouvoir participer aux différentes activités sportives relevant du Sport Adapté, il est nécessaire de prendre une **Licence « Sport Adapté »***

Si vous souhaitez prendre des licences à l'année mais que vous n'avez pas d'associations dans votre établissement ou à proximité, vous pouvez les prendre auprès du Comité Départemental ou des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté.

Tarifs licences 2019/2020 :

❖ **Licences annuelles (hors assurance) :**

- Licence adulte (18 ans et +) : 34€
- Licence jeune (- 18 ans) : 29€

❖ **Assurances :**

Tous les licenciés bénéficient de la couverture assurance RC-assistance de la fédération (compagnie Allianz), sous réserve de l'avoir prise et réglée. Ils peuvent souscrire une garantie individuelle accident (B1, B2, B3) complémentaire.

Ces garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé mais celle organisée dans le cadre du club Sport Adapté, du comité, de la ligue et de la fédération.

- Tarif RC : 0,95 €
- Tarifs individuelle accident B1 : 2€ ; B2 : 5€ ; B3 : 11€

❖ **Licences à la journée :**

- Licence d'un jour : 5€ (à prendre obligatoirement auprès du CDSA 35)

Le titulaire de la licence d'un jour bénéficie de la couverture assurance / assistance. Les garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé. (Pratique des sports en loisir et activités motrices - des stages de découverte et d'initiation)

Modalités :

Un même sportif ne peut prendre plus de 2 licences d'un jour sur l'année

Il ne permet pas la pratique de la compétition, ou manifestations utilisant le système de classement par division.

❖ **Certificat médical**

- **Pratique en compétition ou en loisir** : le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports (à préciser sur le certificat), **datant de moins de 3 mois**, est obligatoire lors d'une demande de licence.
- **Licence d'un jour**, certificat médical **datant de moins d'un an**
- Attention pour la pratique en compétition, la mention « en compétition » est obligatoire. Indiquer les contre-indications si besoin.
- Nous vous conseillons d'utiliser le modèle fédéral (nous le demander si besoin)

Autorisations de prises de vues :

Conformément aux statuts de la fédération, l'image de tout licencié peut être utilisée pour la communication et la promotion de la FFSA. En cas de refus, veuillez le signaler lors des manifestations.

Il est du devoir de chaque association ou établissements spécialisés d'en informer les sportifs et leurs parents ou tuteurs. Le C.D.S.A. 35 ne pourra être tenu responsable de la diffusion d'image non souhaitée par un sportif, ses parents ou tuteurs.